

Décision portant abrogation d'une délégation de signature

Le président

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et R719-51 à R719-112,*
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université du 18 décembre 2024, portant élection de Monsieur Franck LE DERF, en qualité de président de l'université de Rouen Normandie à compter du 1er janvier 2025.
Vu la délégation de signature du 15 janvier 2025 accordée à Mme Camille COUAILLET,

Décide

Article unique

La délégation de signature susvisée accordée à Madame Camille COUAILLET, directrice du centre de loisirs du SACSO, est abrogée à compter du 21 janvier 2026.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 21 janvier 2026

Le président,

Franck LE DERF

Le Président
de l'Université de Rouen Normandie
Par délégation.
la Directrice Générale des Services
la Directrice Générale Adjointe en charge
des ressources internes et du pilotage
Sylvie MONSINJOIA